



**AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE
SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSAMEN**

Comité social d'administration ministériel de l'Education nationale

Séance du 29 janvier 2025

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis n°1 : La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 29 janvier 2025 émet l'avis : <i>"La formation spécialisée du CSA ministériel demande que les instances représentatives du personnel de Mayotte (CSA, F3SCT), soient régulièrement informées et convoquées, a minima lorsqu'elles l'estiment nécessaires, et qu'elles puissent exercer leurs prérogatives dans l'ensemble du processus de réouverture et de reconstruction."</i>	
Avis n°2 : La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 29 janvier 2025 émet l'avis : <i>"La formation spécialisée du CSA ministériel demande que les avis des commissions de sécurité rendus pour la réouverture et la reconstruction des écoles, établissements, infrastructures et services, soient conformes à la réglementation en termes de contrôle et de composition des commissions. Elle demande que ces</i>	



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

<i>avis soient communiqués aux instances représentatives des personnels de Mayotte."</i>	
--	--